

**COMMUNE d'AIRE-SUR-LA-LYS**

**SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU**  
**LUNDI 28 JUIN 2021**

**DELIBERATION**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL D'AIRE-SUR-LA-LYS**  
**EN DATE DU 28 JUIN 2021**

-----

L'an deux mille vingt et un, le **LUNDI 28 JUIN** à 20H00, le conseil municipal d'AIRE-SUR-LA-LYS s'est réuni en la salle de l'Amitié sous la présidence de **Monsieur Jean-Claude DISSAUX, Maire**, par suite de la convocation en date du 22 juin 2021.

**ETAIENT PRESENTS** : M. DISSAUX Jean-Claude - Maire, Mmes CATTY Christine, BAUDEQUIN Odile, WOZNY Florence, MM. BOULET Michel, HERMANT Alexandre, OBOEUF Gérard, WOJTKOWIAK David - Maires-Adjoints, Mmes ALLAN Patricia, ALLOUCHERIE Françoise, BLONDEL Suzette, BOULIER Amélie, DECRIEM Marie-Christine, ROUX Nathalie, SUBTIL Vanessa, MM. AZELART Laurent, BOULET Guillaume, CATTEZ François, COMBE Jacques, FACON Jean Noël, HERNOUT Serge, LERMYTTE François, MM. RYS Didier, DUBUISSON Frédéric, Mme CROWYN Véronique.

**MEMBRES AYANT DONNE PROCURATION :**

Mme VANDENBERGUE Séverine a donné procuration à M. DISSAUX Jean-Claude.

Mme DEGRACE Marie-Josée a donné procuration à Mme WOZNY Florence.

M. HOUSSIN Romuald a donné procuration à Mme BAUDEQUIN Odile.

Mme CHRETIEN Stéphanie a donné procuration à M. DUBUISSON Frédéric.

---

**Secrétaire de séance** : M. Alexandre HERMANT

Fin de la séance : 20h40

*L'assemblée étant en nombre suffisant, il est fait l'exposé suivant :*

**OBJET : GEMAPI - AVENANT A LA CONVENTION DE MUTUALISATION CAPSO - VILLE POUR L'EXERCICE DE LA COMPETENCE**

---

**2021-06-N°6**

Par délibération n° 2017-06-N°6 du Conseil municipal en date du 20/06/2017, la Ville d'AIRE-SUR-LA-LYS a conclu une convention de mutualisation avec la CAPSO afin que les agents communaux continuent à manœuvrer les vannages existants sur la ville ainsi que le nettoyage des siphons et la réalisation des campagnes de faucardage.

Aucun prix n'avait été prévu pour couvrir les frais d'évacuation des végétaux issus du faucardage.

Aussi, il convient de passer un avenant pour intégrer le remboursement de ces frais au coût réel sur la base des factures d'enlèvement et du certificat de pesée attestant du tonnage.

*Le Conseil Municipal,*

*Après avoir entendu le rapport de Monsieur Jean-Claude DISSAUX - Maire ;*

*Et après en avoir délibéré,*

**DECIDE A L'UNANIMITE**

**ARTICLE UNIQUE - D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer l'avenant n°1 à la convention de mutualisation entre la CAPSO et la Ville d'AIRE-SUR-LA-LYS pour l'exercice de la compétence GEMAPI.

Pour extrait conforme,  
Le Maire  
Jean-Claude DISSAUX

